

VOUS DÎTES « ATTRACTIVITÉ » MONSIEUR LE MINISTRE POUR LES CERTIFIÉS, AGRÉGÉS ET CPE ?

LES FAITS SONT LÀ ! PERTE DE 655 EUROS PAR MOIS POUR UN CERTIFIÉ OU UN CPE AU 11^{ÈME} ÉCHELON

Pour FO, « entre le 1^{er} janvier 2000 et le 31 décembre 2020, l'inflation en France est de 33,3 %. Aujourd'hui, pour retrouver la valeur réelle du point d'indice de janvier 2000 (en euros constants), il faudrait augmenter la valeur du point à hauteur de 20,79 % ». Compte tenu du gel du point d'indice, pour un certifié ou un CPE à l'échelon 11, la perte est de 655 euros par mois, soit 7860 euros par an depuis janvier 2000.

Ajoutons à cela l'augmentation de la retenue pour pension civile passée de 7,85 % à 11,10 % entre 2011 et 2020, soit une augmentation totale de + 30 % en 9 ans, ce qui diminue d'autant le traitement brut des fonctionnaires.

Et dans le même temps, l'INSEE le dit : les prix du logement ont augmenté de 1,9 % par an de 1988 à 2018, soit + 45 % en 20 ans. De 2000 à 2020, le prix des produits alimentaires a bondi de + 30 %, celui de l'énergie de + 52 %, celui des services de + 31 % ...

INDEMNITÉS, PRIMES : UNE REVALORISATION EN TROMPE L'ŒIL

A quelques jours de la publication des conclusions définitives du Grenelle par le ministre, les personnels peuvent faire leurs comptes. Les enseignants en tout début de carrière se verraient attribuer une « prime d'attractivité » de 100 euros (dégressive ensuite jusqu'à 35 euros pendant 15 ans) par mois, une goutte d'eau au regard de l'économie budgétaire réalisée par l'exercice à temps plein dès la rentrée 2022-2023 pour l'ensemble des stagiaires, après 5 ans d'études. La « prime d'équipement informatique » (qui n'a toujours pas été versée contrairement à l'engagement ministériel) de 150 euros par an (seulement 12,50 euros par mois et pas pour les CPE, professeurs documentalistes, AESH, AED) est dérisoire comparativement aux frais qu'impose le télétravail rendu de fait obligatoire, COVID ou non : le 9 février, c'est sous couvert d'un épisode neigeux que le préfet des Yvelines a twitté que les cours seront assurés à distance dans tout le département...

Pour les CPE, l'indemnité forfaitaire passe de 1 199

à 1 450 euros par an, soit 10 euros par mois si on retranche l'équivalent de la prime informatique. Même chose pour les professeurs documentalistes qui verraient leur indemnité de sujétion spéciale (ISP) passer de 767 à 1 000 euros bruts annuels, loin des 1 213 euros annuels de l'ISOE qu'ils devraient percevoir comme tous les certifiés. Ces augmentations ne peuvent constituer un solde de tout compte pour les personnels qui revendiquent 20 % d'augmentation indiciaire et 183 € nets mensuel pour tous sans contrepartie et tout de suite !

Personne n'est dupe des intentions du ministre avec son Grenelle puisqu'il s'agit, dans le cadre d'un point d'indice gelé dans toute la fonction publique, d'augmenter considérablement la charge de travail en échange de maigres primes ou indemnités qui ne participent d'ailleurs pas au calcul de la retraite.

Les quelques millions accordés ne sont rien vis-à-vis de l'économie budgétaire permise par la suppression de 1 800 postes dans les collèges et les lycées à la rentrée prochaine et surtout des 600 milliards d'euros donnés aux entreprises et des licenciements au motif du plan d'urgence sanitaire.

Qui peut comprendre que le ministre Blanquer n'ait pas voulu dépenser en 2020, 212 millions d'euros alors qu'ils auraient pu permettre la création de postes, de classes pour alléger les effectifs, mettre en place les remplacements.

IL N'Y A PAS DE PETITES ÉCONOMIES POUR LE MINISTRE QUI ACCÉLÈRE SA POLITIQUE DE DESTRUCTION DE L'ÉCOLE EN SUPPRIMANT 1 800 POSTES

Statut, postes, salaires, conditions de travail : tout est lié. Suite au succès de la grève du 26 janvier, aux nombreux rassemblements devant les rectorats, les IA, le SNFOLC appelle les personnels à poursuivre les assemblées générales, les HIS. Il soutient toutes les actions en cours. La FNEC FP-FO s'est adressée à la FSU, CGT Educ'action, Sud Education, SNALC, SNCL-FAEN afin de discuter des suites de la mobilisation.